

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 18 Juin 2019

Membres en exercice : 27
Titulaires présents : 18
Suppléants présents : 3
Pouvoirs : 1
Votants : 22

--- L'an deux mille dix-neuf le dix-huit Juin à 18 heures 15
le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
salle du Conseil municipal de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur
René AVINENS, président.

Date de la convocation : 7 Juin 2019

Membres présents : Mmes & MM. René AVINENS, Grégory BERTONI,
Joëlle BLANCHARD, Marie-Claude BUCHER, Jean-Claude CHABAUD, Brice
CHADEBEC, Chantal CHAIX, Alain COSTE, Gérard COUTELLE, Frédéric
DAUPHIN, Béatrice FIGUIERE, Michel FLAMEN D'ASSIGNY, François
HUGON, Isabelle MORINEAUD, Sabine PTASZYNSKI, Antoine
POLATOUCHE, Alain RAVEL, Frédéric ROBERT, Philippe SANCHEZ-
MATHEU, Christian TRABUC, Pierre-Yves VADOT.

Absent(s) excusé(s) : Mmes & MM. Thierry BELLEMAIN (suppléant A.
POLATOUCHE), Robert ESCARTEFIGUE, Yannick GENDRON, Patrick
HEYRIES (suppléant A.RAVEL), Olivier LENOIR, Serge LERDA (pouvoir à
R.AVINENS), Jean-Noël PASERO (suppléant M.C BUCHER), Farid
RAHMOUN, Michel WATT.

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

DCC N° 40/2019

OBJET : CONSULTATION CANTINE ACCUEIL DE LOISIRS

--- Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes avait procédé l'année dernière à un appel d'offres pour la restauration de l'accueil de loisirs. Ce marché arrive à échéance début août 2019, aussi il convient de relancer une procédure pour l'année en cours. Cette consultation peut être faite sur un ou trois ans sachant que le montant de la consultation pour une année est estimé à 6 000€ HT soit sur trois ans un montant inférieur à 25 000€ HT. Une solution intermédiaire serait de signer un contrat d'un an renouvelable deux fois.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de statuer sur cette consultation et ces modalités.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à lancer une consultation pour la restauration de l'accueil de loisirs sur une année renouvelable deux fois.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. AVINENS

